

Avis public est, par la présente, donné qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil d'administration, le 20 septembre 2022, à compter de 18 h, en visioconférence.

Les sujets suivants y seront traités :

- 1.0 Ouverture de la séance / vérification du quorum
- 2.0 Révision et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2022
- 4.0 Plateaux sportifs extérieurs pour deux écoles à Saint-Georges (services professionnels)
- 5.0 Acquisition de deux immeubles auprès de deux propriétaires privés – projet de débarcadère et de stationnement – école les Petits-Castors
- 6.0 Demande d'accès au terrain de baseball - Saint-Prosper
- 7.0 Révision de décision

Information générale

- 8.0 Formulaires sur les apparentés
- 9.0 Rapport de correspondance
- 10.0 Questions du public

Questions diverses

- 11.0
- 12.0 Clôture de la séance

Donné à Saint-Georges
Le 13 septembre 2022

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs